

POINDIMIE 27 AOUT

DISCOURS DE M. MICHEL ROCARD, Premier ministre, à POINDIMIE, le 27 août 1988

Habitants de Poindimié et de la côte Est,
Mes chers compatriotes,

C'est par les mêmes mots que ceux qu'il avait prononcés à l'Hôtel de ville de Nouméa, le 26 août, que le Premier ministre a ouvert son discours aux habitants de Poindimié, le lendemain. Saluant l'immense mérite de la mission du dialogue ainsi que l'esprit de responsabilité et l'amour de leur pays de Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, il a rappelé que par les accords du 26 juin, les fils de la confiance alors renoués, chacun avait accepté non plus de vaincre mais de convaincre et que la République française s'engageait à assumer un rôle d'arbitre et de partenaire. Il a affirmé que la France devait être d'une part unie pour aider la Nouvelle-Calédonie réconciliée, d'autre part rassemblée pour faire face au défi de la modernisation économique. Soulignant la nécessité pour notre pays d'une autre dimension, celle de l'Europe, il a poursuivi en ces termes.

L'Europe est bien loin de la Nouvelle-Calédonie. Et pourtant, comment ne pas tracer un parallèle entre la démarche qui conduit aujourd'hui la France à tisser des solidarités nouvelles avec les autres pays européens, à insérer son action dans le cadre d'interdépendances multiples avec le reste du continent, et l'aspiration qui, ici même, conduit tant d'entre vous à revendiquer l'indépendance?

Dans un monde où, de plus en plus, ce sont les solidarités et donc les liens avec d'autres nations qui permettent d'agir et de compter, que signifierait une indépendance fondée sur la rupture, sur la violence, dans des conditions où rapidement la pauvreté et la misère chasseraient l'espérance déçue ? Parce que je vous respecte, je vais vous tenir le langage de la franchise et de la vérité, celui qu'on doit à des hommes et à des femmes responsables. Dans sa "Lettre à tous les Français", François Mitterrand, Président de la République, écrivait : "Je ne crois pas que

l'antériorité historique des Canaques sur cette terre suffise à fonder le droit. Histoire contre Histoire : les Calédoniens d'origine européenne ont aussi, par leur labeur, modelé ce sol, se sont nourris de sa substance, y ont enfoncé leurs racines. Les deux communautés face à face n'ont aucune chance d'imposer durablement leur loi, sans l'autre et contre l'autre sinon par la violence, et la violence elle-même atteindra ses limites. L'indépendance, pourquoi pas ? La population eût été homogène que la Nouvelle-Calédonie en serait là, comme ses voisins.

Mais l'indépendance dans cet état de rupture, entre deux populations d'importance comparable, signifie guerre civile, la seule guerre inexpliable, et donc l'écrasement d'un des deux camps. On devine lequel. Le droit bafoué des Canaques ne sera relevé, restauré que par la paix intérieure et le garant de cette paix et de ces droits ne peut être que la République française. Il n'est pas d'autre arbitre." C'est ce qu'écrivait, il y a quatre mois, le Chef de l'Etat.

Quant à moi, j'ai raconté, hier soir, à Nouméa, ce que j'ai dit à Jacques Lafleur et à Jean-Marie Tjibaou, dès le premier jour où je les ai rencontrés ensemble.

Mon souhait, et je l'exprime autant comme citoyen que comme Premier ministre de la République, est qu'en 1998 les populations de Nouvelle-Calédonie choisissent de rester dans l'ensemble français. Mais en même temps, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, et tout ce qui est de mon devoir, pour que le droit constitutionnel à l'autodétermination s'exerce librement, loyalement, équitablement.

Le droit constitutionnel à l'autodétermination signifie la possibilité de choisir une autre souveraineté que celle de la République française. Et la souveraineté, me disait à Paris le Président Tjibaou, "c'est la capacité de négocier les interdépendances".

Nous y voici donc revenus.
Et puis, c'est d'abord et avant tout la dignité

reconnue, l'identité respectée, la capacité à gérer ses affaires sur le plan économique, social ou culturel.

Le combat du peuple canaque pour la reconnaissance de son identité, de sa culture, de son héritage, je le comprends.

Votre revendication de partager les responsabilités sur ce Territoire, au plan économique, social et culturel, je l'approuve.

Et c'est en effet la responsabilité de l'Etat que de vous aider dans cette démarche, d'accompagner le rééquilibrage entre Nouméa et l'intérieur comme entre les différentes communautés.

C'est le sens qu'il faut donner aux contrats de développement que, dès l'année prochaine, l'Etat concluera avec les provinces qui se mettront en place dans le cadre des institutions nouvelles.

Mais sans attendre, j'ai voulu que des mesures d'accompagnement montrent la direction qu'entend suivre l'Etat :

- pour la prochaine rentrée scolaire, des expériences d'études surveillées seront organisées pour les élèves du primaire dans une dizaine de communes ; une cinquantaine d'enseignants auxiliaires bénéficiera d'une année complète de formation ; pour faciliter la présence des enseignants dans les communes de l'intérieur, une convention sera passée entre l'Etat et le Territoire pour l'amélioration et la construction de logements ;
- dans le domaine de la santé, des moyens seront dégagés avant la fin de l'année pour améliorer le fonctionnement des dispensaires, un effort de formation sera engagé pour les personnels médicaux et paramédicaux, une action de soins et de prévention sera organisée dès le mois prochain ;
- un programme exceptionnel de formation professionnelle a déjà été préparé pour former au moins 50 cadres supérieurs ou administratifs par an, des salariés d'entreprises privées, et chaque année, 4 000 jeunes stagiaires pour le développement. Ce programme sera poursuivi, méthodiquement, au cours des dix années à venir ;
- je veux que l'administration soit équitablement répartie entre les régions, et en particulier, que les juges viennent rendre la

justice dans chaque province, et puis qu'à brève échéance, des tribunaux y soient créés pour que la Justice soit plus proche de vous ;

- j'ai demandé au ministre de l'Intérieur de rechercher, dès le début de l'année prochaine, une dizaine de jeunes mélanésiens volontaires pour effectuer leur service national dans les rangs de la police ;

- avant la fin de l'année, RFO recevra les moyens matériels et humains pour que ses programmes soient davantage le reflet de toutes les cultures et de toutes les communautés ; des formations seront proposées à des journalistes et à des techniciens mélanésiens ;

- enfin, dès l'adoption de la loi référendaire, l'agence de développement de la Culture canaque sera créée pour assurer non seulement la préservation du patrimoine culturel mélanésien, de l'héritage et des traditions, mais aussi pour donner tout son sens à une culture vivante et tournée vers son avenir.

Les efforts considérables que, dans les circonstances difficiles que j'ai rappelées, l'Etat consent au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie, n'ont de sens que s'ils servent la paix, le développement, et au bout du compte, les valeurs de la République.

Les transferts financiers de l'Etat vers le Territoire ont représenté en 1988, 2 millions et demi de francs, soit près de 45 milliards de francs Pacifique. En 1989, plus de 300 millions de francs supplémentaires pour la Nouvelle-Calédonie ont été prévus au budget du ministère des Départements et Territoires d'outre-mer, comme le ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget l'a annoncé la semaine dernière.

Pourtant, l'argent ne signifie pas tout. La manière dont il est employé compte autant que le montant des crédits. Ce qui est engagé n'a pas de précédent : ensemble, nous devons relever le défi qui consiste à réussir une décolonisation dans le cadre des institutions de la République française.

Vous voulez vous prendre en charge ? C'est bien. La France vous propose de passer contrat avec la Nouvelle-Calédonie et avec vous, pour apporter les moyens financiers, des moyens de formation, des moyens technologiques. A vous de les utiliser !



M. Rocard s'adresse aux habitants de Poindimié, le 27 août 1988.

8830212 B13

Vous aspirez à des responsabilités ? Bravo ! Mais il faut que vous soyez responsables, responsables pour construire. La Nouvelle-Calédonie de demain a besoin d'électriciens, d'ingénieurs, de commerçants, d'ouvriers, de vétérinaires, de professeurs, de médecins. A vous de saisir les chances qui vous sont offertes !

Je l'ai dit hier à Nouméa : il y a eu le temps du pardon, il faut que vienne le temps du partage.

Vous voulez partager ? C'est légitime.

Vous voulez partager le travail ? Vous avez raison.

Vous voulez partager les fruits du travail ? C'est juste.

Mais pour cela, il faut d'abord se mettre au travail, car si l'argent peut irriguer le champ, il n'apporte ni la semence des projets ni le savoir-faire du paysan.

Mettez-vous au travail pour construire la Nouvelle-Calédonie de vos espoirs, c'est le seul moyen de n'être pas des assistés. On n'achète pas la dignité d'un peuple avec des subventions. Et lorsqu'il y a à la fois les idées pour le développement, et les hommes et les femmes pour les mettre en œuvre, il est rare qu'on ne trouve pas ensuite les financements nécessaires.

La France en Nouvelle-Calédonie n'a de réalité que par et dans la République. Et la République n'a de sens que dans l'accomplissement de ses valeurs : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Mais je sais que l'on vous a souvent, trop souvent, tenu ce discours. Et je sais quel immense fossé de méfiance a été creusé entre vous et l'Etat, entre vous et la métropole, parce qu'à deux reprises, en 1963 et en 1986, la parole de la France a été reniée.

Voilà pourquoi j'ai accepté de proposer à M. le Président de la République qu'à l'automne prochain, ce soit le peuple français lui-même par la voie du référendum, qui vous apporte sa garantie la plus solennelle. Il y a plus de quinze ans que la procédure du référendum n'a pas été utilisée.

C'est un acte grave et exceptionnel. Et il peut sembler étrange que les institutions et l'avenir des 150 000 habitants de la Nouvelle-Calédonie

soient tranchés par le vote direct de trente millions d'électrices et d'électeurs.

C'est la condition de la paix dans la durée. Mais c'est aussi la condition de la confiance retrouvée, car ce jour-là, chaque Française et chaque Français garantira, personnellement et sans intermédiaire, la parole de la France. Le référendum permettra aussi de tourner la page du passé. Il sera un geste de réconciliation.

Un équilibre est nécessaire entre le retour à l'ordre public et l'amnistie. Si le dialogue et la bonne volonté permettent le retour à la paix civile, il faut que celle-ci soit complète et durable pour autoriser un pardon complet. Et il faut être fort et assuré de soi-même pour tendre la main ! Malheur à ceux qui ne l'auraient pas compris ! Je forme ardemment le vœu que, d'ici un an, la remise de tous au travail, le calme et la tranquillité publics durablement assurés, la réconciliation des communautés nous permettent d'envisager d'effacer complètement le passé.

Que l'on sache que c'est ici et non ailleurs, dans les travaux et dans les jours, dans les esprits et dans les actes, que s'en créeront les conditions ! Mes chers compatriotes, la démarche que j'ai choisie est celle de la France, ce qui veut dire que le Gouvernement n'a pas choisi de camp, si ce n'est celui de l'équité et de la justice.

Le 26 juin dernier, des accords ont été signés pour tracer le cadre institutionnel des dix ans à venir et préparer le scrutin d'autodétermination de 1998. Ils ont été complétés et développés le 20 août par l'accord recueilli sur l'avant-projet de loi référendaire.

Dix ans, c'est à la fois très long et très court. C'est long au regard des années heurtées, angoissées, douloureuses que vous venez de vivre. C'est court pour cicatriser des plaies séculaires, regagner une confiance perdue, construire l'égalité des chances.

Dix ans, ce n'est pas un répit, c'est un défi. C'est le défi du développement équilibré de toutes les régions du Territoire, de la place équitable reconnue à chacune des communautés qui le peuplent, de la reconnaissance de la dignité de chaque culture et chaque héritage.

Aujourd'hui, j'ai rencontré des jeunes



S. Dumas - SYGMA

Discours aux habitants de Poindimié, le 27 août 1988

Canaques qui portaient un emblème. Et je leur ai demandé de m'en expliquer le sens.

Ils m'ont parlé avec gravité : du vert qui représente la terre des ancêtres , du bleu qui évoque le ciel et la mer du Pacifique, ces deux horizons du destin ; ils m'ont montré le rouge de la couleur du sang de ceux qui sont morts, et puis le jaune qui - comme partout - signifie le soleil et la vie, avec au milieu cette flèche faîtière, comme celles que j'ai vues hier dans un village de Lifou.

Eh bien, mes chers compatriotes, il faut que rien ne puisse opposer cet emblème au drapeau tricolore de la République, car, en vérité, rien ne les oppose.

Ce drapeau tricolore est né, il y a aujourd'hui cent quatre-vingt dix-neuf ans , quand l'Assemblée nationale adoptait la

déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Il est le drapeau de la Révolution de 1848, au nom duquel Victor Schoelcher fit prononcer l'abolition de l'esclavage.

Il est le drapeau pour lequel vos pères se sont battus, il y a quarante-cinq ans, à l'appel du Général de Gaulle, dans le grand combat de la liberté et de la démocratie contre le nazisme !

Et ce message de réconciliation, de liberté et de démocratie, il est celui, mes chers compatriotes, que je vous apporte au nom du Gouvernement de la France.

Vivent Poindimié et la Nouvelle-Calédonie !

Vive la République !

Vive la France !